



EmpowerMed

Analyse site pilote  
EmpowerMed-France  
Quelle vulnérabilité à la  
précarité énergétique ?  
*Territoire marseillais*

Work Package 1 - D1.1  
Février 2020





Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union Européenne dans le cadre de la convention de subvention No 847052.



Ce document a été élaboré dans le cadre du projet EmpowerMed - *Donner aux femmes les moyens d'agir contre la précarité énergétique en Méditerranée*



WP LEADER	UAB
TASK LEADER	Geres
DELIVERABLE N°	D1.1
FINAL VERSION	
AUTHORS	Marie-Maud Gérard (Geres)
CONTRIBUTIONS	Kamel Sadki (Geres) – Lluç Canals (IREC)

*Le projet pilote mené en France fait partie intégrante d'un programme de lutte contre la précarité énergétique soutenu par :*



**IMPORTANT:** La reproduction du contenu ou d'une partie du contenu est autorisée après approbation des auteurs et à condition que la source soit mentionnée.





# TABLE OF CONTENTS

Summary in English .....	4
Préambule .....	6
1 Le contexte .....	7
1.1 Un climat clément, avec quelques épisodes plus extrêmes .....	7
1.2 Contexte législatif .....	8
1.3 Des territoires qui s'engagent vers la transition énergétique .....	10
1.4 Les indicateurs de la précarité énergétique .....	10
1.5 Contexte du territoire en matière de précarité énergétique.....	11
1.6 La précarité énergétique, un problème sanitaire .....	13
2 Les ménages vulnérables sur le territoire .....	15
2.1 Des ménages aux revenus très faibles .....	15
2.2 Des ménages habitant des logements délabrés voire insalubres.....	15
2.3 Des logements sans système de chauffage adapté .....	16
2.4 Des locataires du parc privé vulnérables .....	16
2.5 Des locataires du parc public paupérisés.....	17
2.6 Les femmes plus touchées que les hommes ?.....	18
2.7 Les familles monoparentales .....	19
3 Les besoins des ménages vulnérables .....	20
3.1 De nombreux dispositifs existants mais dispersés et peu lisibles .....	20
3.2 Soutien à faire valoir ses droits .....	20
3.3 Changement de fournisseurs et gestion des abonnements.....	20
3.4 Travaux de première nécessité.....	21
3.5 Des solutions pour le confort d'été.....	21
3.6 Accompagnement vers des travaux de rénovation énergétique.....	21
3.7 Médiation propriétaires - locataires.....	22
4 Canaux de mobilisation des ménages et engagement des professionnel.le.s .....	23
4.1 Des acteur.rice.s permettant le repérage des ménages en situation de précarité énergétique .....	24
4.2 Le secteur de la santé à mobiliser.....	26
4.3 Des professionnel.le.s déjà mobilisé.e.s au service de la rénovation des logements .....	26
ANNEXES .....	27
Des ménages en difficulté sur l'énergie .....	28



## Summary in English

Energy poverty is a problem affecting Mediterranean countries and especially the south of France. The climate is certainly in general milder than the regions further north in Europe, but, in parallel, housing has not always been the focus of retrofitting measures and the socio-economic conditions in the Mediterranean are such that part of the population has very low financial resources. Cold episodes in winter are often shorter but can still be more intense and hot periods in summer can last for several weeks, with seaside night temperatures remaining high, amplifying problems related to summer comfort.

This report presents an analysis of the vulnerability to energy poverty on the French pilot site which was selected within the framework of EmpowerMed to take actions against energy poverty: the territory of Marseille located in Provence- Alpes-Côte d'Azur, Bouches du Rhône and within the Aix Marseille Provence Metropolitan area.

- A legislative framework evolving towards a better consideration of energy poverty and the development of preventive support mechanisms

France adopted a definition of energy poverty in its law in 2009 and has since adopted a legislative framework that encourages the development of preventive measures:

- funds from the French housing agency (Anah) and white certificates to finance part of retrofitting measures as well as the implementation of programs to identify households in energy poverty,
- the integration of thermal performance criteria for housing in the legislative framework of decent housing,
- the creation of an energy voucher for the poorest...

The local authorities also take part to energy poverty alleviation and mobilize resources to support energy and retrofitting measures, most often in the framework of their territorial energy climate plan.

However, despite this enhancing legislative context, the level of energy renovation of the existing housing stock is not yet up to the needs. One of the main weakness of this general framework for combating energy poverty is the multiplicity of support measures, which are difficult to match together and which sometimes don't reach the households most in needs.

In the metropolitan area of Marseille, we can note an average energy bill lower than the French average, with around 1,230 euros but also more than 70,000 households vulnerable to energy poverty due to low financial resources and degraded housing conditions.

- The territory is marked by significant conditions of vulnerability to energy poverty. Part of the population has very low resources with an unemployment rate higher than the regional average, a poverty rate of more than 25% in Marseille, exceeding 50% for one district.

Part of the existing housing stock is in a state of disrepair, often housing the poorest households. The potentially unworthy housing stock is estimated at 40,000, representing 100,000 people. There is also a part of dwellings without an adapted heating system, which makes it difficult to have standard comfort at an affordable cost, or even can be dangerous



in periods of more intense cold with mobile systems and non-secure operating conditions. According to the information we have, women could be more affected than men by energy poverty. The economic vulnerability indicators are indeed higher for them, with incomes overall 25% lower than those of men in Bouches du Rhône, an unemployment rate slightly on the rise in opposition to the unemployment rate rather on the decline at the regional level in 2018. Finally, single-parent families, led at almost 90% by women, are very vulnerable to energy poverty, with low income indices. 47% of single mothers in Bouches du Rhône live below the poverty threshold.

- Households needs to reduce energy poverty in the region

In relation to the situations identified on the territory, the following needs have been identified:

- Support and guidance for households to improve access to support mechanisms to fight against energy poverty
- Support for households to assert their rights - social rights, right to energy vouchers, right to access to decent housing ...
- Support in the process of choosing and changing suppliers and managing energy access subscriptions
- Carrying out essential energy measures to support households' self-confidence and taking the first step towards resolving energy poverty situations
- Identifying and developing a range of solutions to improve the summer comfort of low-income households at affordable costs
- Support for carrying out wide energy renovation measures
- Encouraging landlord-tenant mediation towards energy renovation measures

- Mobilizing households and creation of a local partnership

Mobilizing households to empower them against energy poverty can be done through various channels. Identification by trusted third parties (social workers, local associations, social landlords, charitable organizations, vocational integration companies, etc.) trained in the identification of signs of energy poverty is one of the effective ways and most often leads to households' mobilization. Other ways exist such as the use of information leaflets, the mobilization of already formed groups or even the identification by peers.

To encourage this identification and the implementation of actions to reduce fuel poverty, a broad partnership network at the territory scale is necessary. Structures in the social sector, charitable, housing organisations and vocational integration companies can contribute, by identifying households, by providing them with sustainable social support, and support for housing retrofitting measures, by providing financial support or even by participating in the completion of works (as for vocational integration structures). This development of this partnership is the first step which will launch the implementation of the EmpowerMed pilot action in France.



## Préambule

La précarité énergétique est une problématique touchant les pays méditerranéens et notamment le sud de la France. Le climat est certes plus clément de manière générale que les régions plus au nord de l'Europe, mais, en parallèle, les logements n'ont pas toujours fait l'attention de travaux de rénovation et les conditions socio-économiques en Méditerranée sont telles qu'une partie de la population a des ressources financières très faibles. Les épisodes de froid en hiver sont souvent plus courts mais peuvent tout de même s'avérer intenses et les périodes de chaleur en été peuvent se prolonger sur plusieurs semaines, avec en bord de mer, des températures nocturnes restant élevées amplifiant les problèmes liés au confort d'été.

Le projet européen EmpowerMed « Donner aux femmes les moyens d'agir contre la précarité énergétique en Méditerranée » porté par 9 partenaires de 7 pays européens a pour ambition de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations via la réduction de la précarité énergétique et à l'amélioration de la santé des personnes touchées en Méditerranée par :

- La mise en œuvre d'un ensemble de mesures pratiques (diagnostic socio-énergétique dans le logement, dynamique collective autour des économies d'énergie, ateliers pratiques participatifs) pour permettre à plus de 5 000 ménages en situation de précarité énergétique de renforcer leur pouvoir d'agir sur leur confort et leurs consommations d'énergie,
- L'évaluation de leur efficacité, de leurs impacts et la formulation des recommandations politiques locales, nationales et européennes
- La promotion de solutions pour stimuler l'action contre la précarité énergétique au niveau local et européen auprès de décideurs, acteurs sociaux, services publics, experts de la santé et experts en matière de pauvreté énergétique.

Le présent document présente le contexte de la mise en œuvre des actions pilotes du projet EmpowerMed en France par le Geres.

# 1 Le contexte

L'action pilote de lutte contre la précarité énergétique du projet EmpowerMed en France est développée sur le territoire métropolitain Aix Marseille Provence et plus particulièrement sur le territoire marseillais et les communes du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

La Métropole Aix Marseille Provence est située dans le département des Bouches du Rhône, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Créée en 2016, elle regroupe 92 communes et compte 1 895 600 habitants en 2018 pour une surface de 3 173 km<sup>2</sup> soit une densité de 587 habitants / km<sup>2</sup>.

C'est une zone urbaine dense qui comprend notamment la ville de Marseille abritant près de la moitié de la population du territoire avec une façade maritime importante.

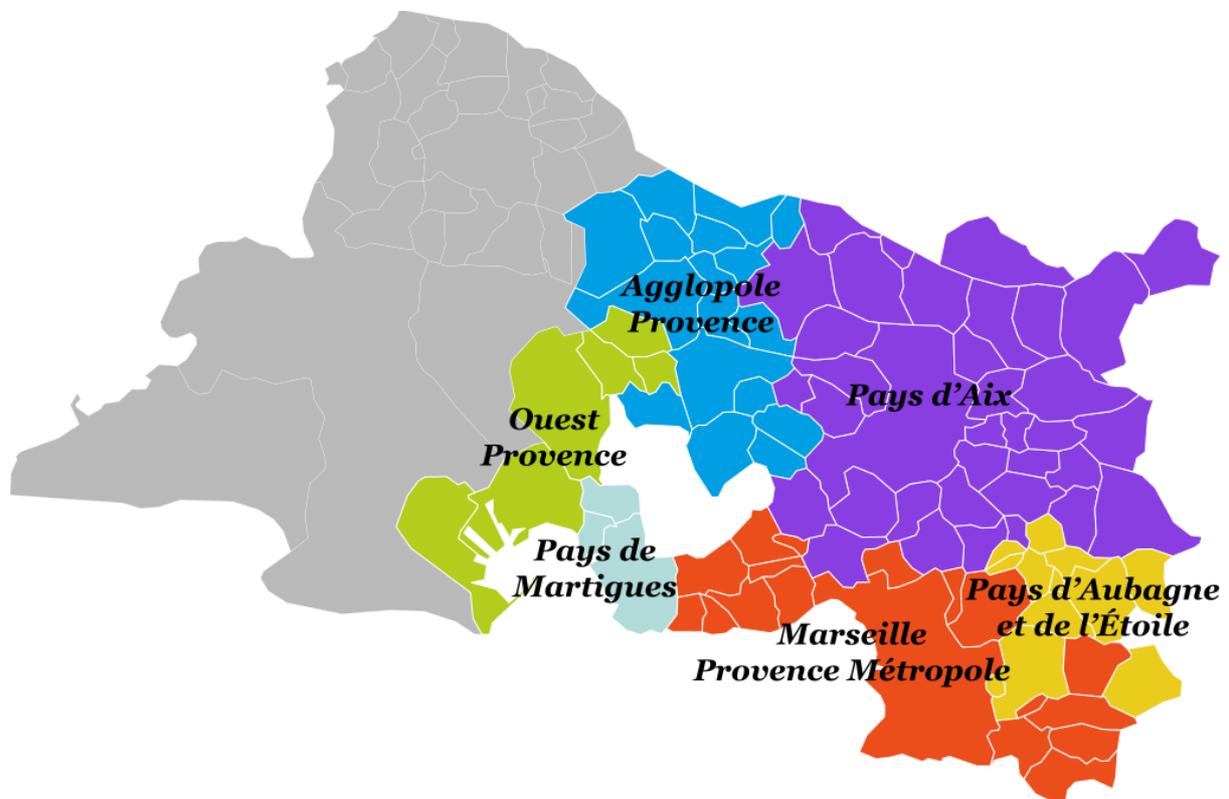


Fig 1 : Présentation des territoires composant la Métropole Aix Marseille Provence depuis 2016 <sup>1</sup>

## 1.1 Un climat clément, avec quelques épisodes plus extrêmes

Le territoire bénéficie d'un climat tempéré méditerranéen, chaud en été, relativement doux en hiver avec une température moyenne annuelle de 15,5°C et plus de 2 800 heures d'ensoleillement<sup>2</sup>. Les épisodes de vent et notamment de « mistral », vent du nord – nord-

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9tropole\\_d%27Aix-Marseille-Provence](https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9tropole_d%27Aix-Marseille-Provence)

<sup>2</sup> <http://www.meteofrance.com/climat/france/marignane/13054001/normales>



ouest à Marseille assurent certes un fort ensoleillement mais viennent parfois aussi nuancer l'impression de douceur en hiver par exemple. La pluviométrie est l'une des plus faibles en France avec une moyenne de 515 mm de précipitations.

Ces conditions climatiques globalement clémentes laissent de temps en temps la place à des épisodes plus extrêmes, comme des cumuls de précipitations importants sur un temps court, des périodes brèves de froid plus intenses en hiver ou des périodes très chaudes en été avec une très faible baisse des températures nocturnes.

Ces épisodes peuvent être une source d'inconfort dans les logements et notamment les moins performants sur le plan énergétique, voire être à la base de situations plus problématiques et même dangereuses.

## 1.2 Contexte législatif

La notion de précarité énergétique est définie officiellement en France depuis assez récemment. La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement<sup>3</sup>, dite Grenelle 2, pose ainsi une définition de la précarité énergétique : « *est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ». Afin de mieux appréhender, connaître, comprendre ce phénomène, le suivre dans le temps, et outiller les territoires pour agir, un Observatoire National de la Précarité Énergétique <sup>4</sup>a été créé en 2011. Les travaux de l'Observatoire ont depuis abouti à la création d'un panel d'indicateurs caractérisant les différentes situations de précarité énergétique, et des études permettent chaque année une meilleure connaissance du phénomène, des ménages touchés avec pour objectif de mieux identifier les ménages vulnérables et élaborer des actions plus efficaces pour lutter contre ce phénomène.

Au-delà des mesures spécifiques, les lois sur l'énergie définissent un cadre de plus en plus favorable à la rénovation énergétique des logements.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte<sup>5</sup>, adoptée en 2015, a fixé des objectifs en matière de réduction des consommations d'énergie, production d'énergie renouvelables et d'amélioration de la performance énergétique. Ces objectifs ont été revus très récemment dans le cadre de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

Cette nouvelle loi fixe l'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050 et la diminution de 40 % la consommation d'énergie fossile d'ici 2030.

La loi relative à l'énergie et au climat vise également à lutter contre les passoires énergétiques, à savoir les logements de très faible performance énergétique impliquant des consommations d'énergie élevée pour un confort minimal. Elle institue ainsi la mise en

---

<sup>3</sup>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434&categorieLien=id>

<sup>4</sup> [www.onpe.org](http://www.onpe.org)

<sup>5</sup> 1 LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte



place d'un dispositif incitatif mais pour le moment non contraignant :

- A partir de 2021, interdiction pour le propriétaire d'une passoire énergétique, d'augmenter librement le loyer entre deux locataires sans avoir réalisé des travaux de rénovation. Et en parallèle, la contribution pour le partage des économies de charge (art.23-1 de la loi du 6 juillet 1989) ne pourra plus être demandée au locataire du logement loué si celui-ci a une consommation énergétique primaire supérieure à 330 kilowattheures par mètre carré et par an.
- A partir de 2022, obligation de réalisation d'un audit énergétique en cas de mise en vente ou en location d'une passoire énergétique, avec propositions de travaux adaptés au logement et coût estimé ainsi qu'une obligation d'information sur les dépenses en énergie du logement (chauffage, eau chaude). Par ailleurs, la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 sera modifiée introduisant un seuil maximal de consommation d'énergie finale par mètre carré et par an fixé par décret.
- À compter de 2028, la consommation énergétique des bâtiments à usage d'habitation, ne devra pas excéder le seuil de 330 kilowattheures par mètre carré et par an d'énergie primaire (étiquettes F et G du diagnostic de performance énergétique) et les propriétaires seront obligés de mentionner le non-respect de cette obligation aux acquéreurs ou locataires.

En matière de lutte contre la précarité énergétique et dans le cadre de l'application de la directive européenne 2019/944 sur le marché intérieur de l'électricité qui, à l'article 28, oblige les états membres à protéger les clients vulnérables de la précarité énergétique, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a instauré la création d'un chèque énergie.

Le chèque énergie est une aide aux ménages modestes (sur critères de revenus) sous forme de titre de paiement destiné au règlement de dépenses d'énergie du logement ou de certains travaux<sup>6</sup>.

Il ouvre droit à des protections associées : une protection renforcée pendant la trêve hivernale (pas de limitation de puissance en cas d'impayé), une réduction sur certains frais facturés par le fournisseur (gratuité des frais liés à un rejet de paiement, abattement sur les frais d'intervention pour impayé, gratuité de la mise en service). Il ouvre également droit à la mise à disposition des données de consommation (en euros). Pour les consommateurs d'électricité cela permet d'accéder à ces données en temps réel (article 13 de la loi Energie Climat du 8 novembre 2019).

Enfin, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a créé une catégorie spécifique de Certificats d'Economie d'Energie, « précarité énergétique ». Ce dispositif des Certificats d'Economie d'Energie repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie. Ceux-ci doivent favoriser l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels à travers des incitations, notamment sous forme de « primes énergie » avec une bonification pour les mesures réalisées chez les ménages très modestes (CEE « précarité énergétique »)<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> [http://onpe.org/sites/default/files/17-cheque-energie-2019\\_0.pdf](http://onpe.org/sites/default/files/17-cheque-energie-2019_0.pdf)

<sup>7</sup> <http://onpe.org/sites/default/files/16-certificats-d-economie-d-energie-2019.pdf>



Le mécanisme de Certificat d'Economie d'Énergie au-delà des aides aux ménages, est également utilisé dans le cadre de programmes sélectionnés par l'État dont certains sont spécialement ciblés vers les ménages très modestes. Par exemple, le programme SLIME<sup>8</sup> coordonné par le CLER, Réseau pour la Transition Énergétique, propose aux collectivités de déployer sur leur territoire un dispositif multi-acteurs de repérage des ménages en précarité énergétique via des visites à domicile et l'orientation des ménages vers des solutions durables.

Parmi les dispositifs nationaux phares en matière de lutte contre la précarité énergétique, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) déploie le programme Habiter Mieux qui permet de financer des travaux de rénovation et d'économie d'énergie auprès des propriétaires occupants modestes à très modestes (selon critères de revenus) ainsi que des propriétaires bailleurs (en fonction des niveaux de loyers, des niveaux de performance des travaux...)<sup>9</sup>.

### 1.3 Des territoires qui s'engagent vers la transition énergétique

L'action territoriale, essentielle pour atteindre les objectifs de transition énergétique, est encouragée avec l'obligation de développer des Plans d'Action Climat Énergie Territoire précisant les engagements des territoires à moyen et long terme.

Le plan régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur<sup>10</sup> fixe un objectif ambitieux de neutralité carbone à l'horizon 2050, avec un développement massif des énergies renouvelables ainsi que la promotion de la rénovation énergétique pour l'habitat privé et l'habitat social.

Le plan d'action climat de la métropole d'Aix Marseille Provence<sup>11</sup> a été publié fin 2019, il fixe également l'atteinte de la neutralité carbone du territoire pour 2050 avec entre autre une division par deux des consommations d'énergie sur le territoire, la suppression totale de l'utilisation du fioul pour le chauffage en 2030, la rénovation de 3% du parc de logement par an d'ici 2030 à savoir 20 000 logements par an en moyenne, ainsi qu'une gestion et une consommation plus durables de la ressource en eau.

### 1.4 Les indicateurs de la précarité énergétique

A l'échelle nationale, trois principaux indicateurs ont été travaillés et retenus par l'Observatoire National de la Précarité Énergétique pour caractériser la précarité énergétique<sup>12</sup> :

- **Le taux d'effort énergétique** supérieur à 8 % appliqué aux ménages des 3 premiers déciles de revenu disponible par unité de consommation (TEE\_3D). Le taux d'effort énergétique correspond à la part des dépenses totales d'énergie dans

---

<sup>8</sup> <http://www.lesslime.fr/>

<sup>9</sup> <http://onpe.org/sites/default/files/8bis-habiter-mieux-serenite-anah-2019.pdf>

<sup>10</sup> <https://www.maregionsud.fr/planclimat>

<sup>11</sup> [https://www.ampmetropole.fr/sites/default/files/2020-02/20200207\\_Synth%C3%A8se\\_PCAEM-DEF\\_V2.pdf](https://www.ampmetropole.fr/sites/default/files/2020-02/20200207_Synth%C3%A8se_PCAEM-DEF_V2.pdf)

<sup>12</sup> [http://onpe.org/definition\\_indicateurs/definition\\_des\\_indicateurs](http://onpe.org/definition_indicateurs/definition_des_indicateurs)



le logement sur le revenu disponible du ménage. Le seuil au-delà duquel un ménage est considéré en précarité énergétique est de 8 % (soit près de deux fois la médiane de l'ensemble des ménages français). Le TEE\_3D fait intervenir une seconde condition pour éviter de cibler des ménages disposant de ressources jugées confortables. Il se limite en effet aux ménages des trois premiers déciles de revenu disponible par unité de consommation (ce critère permet de pondérer le revenu en fonction de la composition du ménage).

- **La déclaration de froid au cours de l'hiver** précédant l'enquête limité aux motifs de précarité énergétique (FR) appliqué aux trois premiers déciles de revenu disponible par unité de consommation (FR\_3D). Cet indicateur cible les ménages ayant exprimé une sensation de froid pour des raisons qui relèvent de la précarité énergétique : mauvaise isolation du logement, défaillance de l'équipement de chauffage, panne durable, restriction en raison du coût de l'énergie et coupure du fournisseur d'énergie.  
Cet indicateur permet de qualifier le ressenti des ménages et ainsi d'identifier par exemple des ménages étant dans des situations de restrictions.
- **L'indicateur des bas revenus et dépenses élevées (BRDE)** est directement inspiré des travaux anglais du professeur J. Hills. Cet indicateur comprend deux conditions, l'une sur la dépense d'énergie des ménages, l'autre sur le revenu restant une fois déduites les dépenses de logement (à l'exclusion des dépenses d'énergie). La dépense en énergie et le seuil sont rapportés à la surface du logement. Le revenu restant est divisé par le nombre d'unités de consommation, pour tenir compte de la composition du ménage.

Ces différents indicateurs permettent de caractériser des situations de précarité énergétique diverses : des ménages avec des dépenses élevées d'énergie et des revenus bas (indicateur économique du taux d'effort), des ménages en situation de restriction de chauffage notamment pour éviter des impayés ou habitant des logements dont le système de chauffage est inadapté aux besoins identifiés par l'indicateur sur le froid ressenti ou encore des ménages qui doivent assumer une dépense énergétique supérieure à la majorité des ménages alors que leur reste à vivre après imputation des charges liées à leur logement (remboursement bancaire, loyer, charges de copropriété, dépenses énergétiques...) est inférieur à 60% du reste à vivre médian.

Les ménages peuvent être en situation de précarité énergétique au titre d'un, deux voire des trois indicateurs de référence.

L'Observatoire National de la Précarité Énergétique rapporte dans son tableau de bord que 15% des français ont souffert du froid pendant au moins 24 heures au cours de l'hiver 2018, et pour 4 sur 10 en raison d'une mauvaise isolation du logement.

D'autre part, 11,7% des français dépensent plus de 8% pour payer leurs factures d'énergie.

## 1.5 Contexte du territoire en matière de précarité énergétique



La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte un grand nombre de ménages à faible revenu, un habitant sur six vit sous le seuil de pauvreté (2% de plus qu'au niveau national). Cette situation est comparable à une majorité de territoires méditerranéens. Les ménages à faible revenu ont des problèmes récurrents pour maintenir un confort thermique dans leur logement, été comme hiver, en raison de la faible performance énergétique de leur logement, d'appareils vétustes ou inadaptés, de ressources financières trop faibles. Ils sont souvent confrontés à des situations de pauvreté énergétique.

Sur le territoire régional, 12% des ménages consacrent plus de 8% de leurs revenus aux dépenses énergétiques du domicile et des transports (chauffage, cuisine...).

Sur le territoire métropolitain, 70 000 ménages sont vulnérables à la précarité énergétique et consacrent plus de 15% de leurs ressources à leur facture énergétique<sup>13</sup>. Ces chiffres sont probablement une estimation basse, sachant que de nombreux ménages occupent des logements de faible qualité thermique parfois non équipé de système de chauffage fixe et sont en situation de restriction (ils ne chauffent pas leur logement à un confort standard pour éviter des factures trop importantes, ou bien leur système de chauffage n'est pas adapté au logement et ne permet pas de chauffer correctement).

Ces ménages sont modestes et occupent majoritairement les logements les plus énergivores. Ce sont en majorité des locataires du parc anciens ou semi-récent présentant de faibles performances énergétiques, aussi bien en centre-ville que dans des quartiers périphériques.

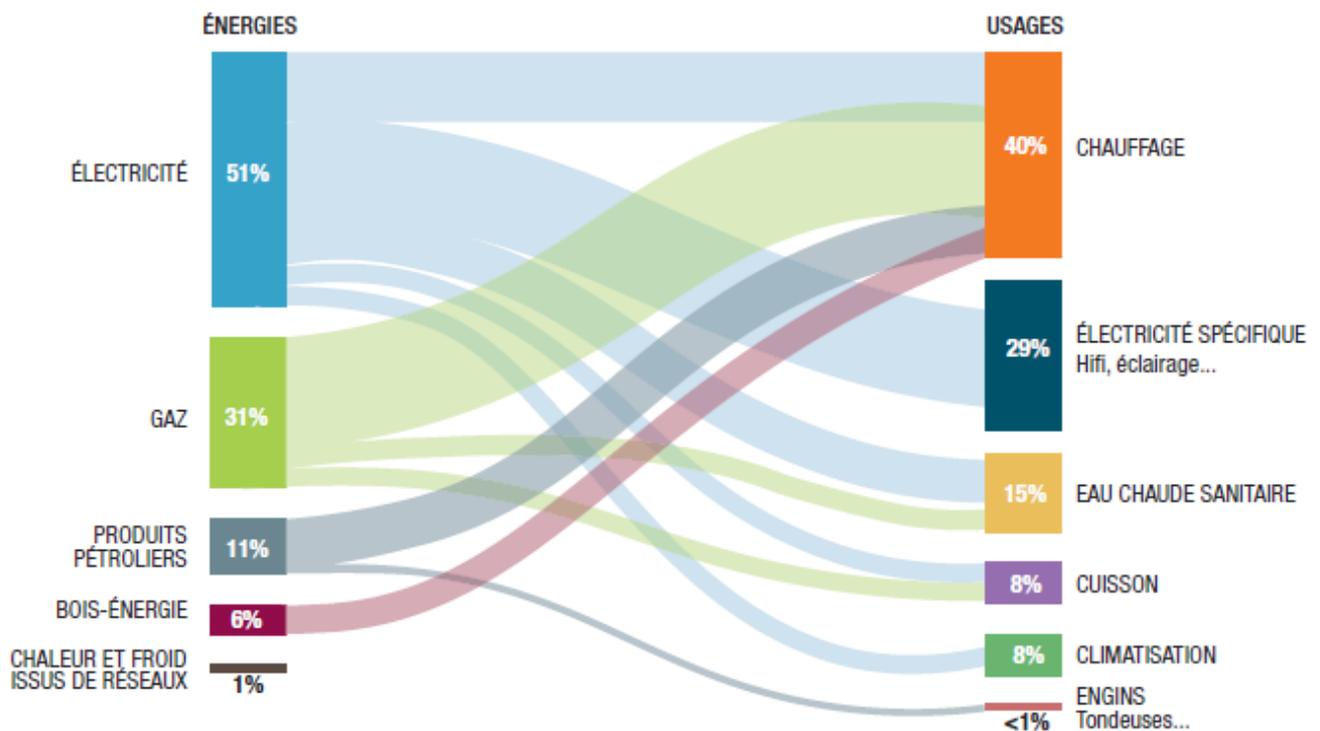
Le budget moyen des ménages métropolitains consacré à l'énergie dans le logement est de 1230 €. 51% des logements du territoire sont antérieurs à 1975 et donc potentiellement énergivores<sup>14</sup>.

La principale énergie utilisée dans le logement sur le territoire est l'électricité avec plus de 50% des consommations puis vient le gaz qui est la première énergie utilisée pour le chauffage.

---

<sup>13</sup> AGAM - Regards ENVIRONNEMENT | DÉCEMBRE 2017 | N°67

<sup>14</sup> <http://www.agam.org/fr/publications/regards-de-lagam/regards-de-lagam-n67.html>



Source : base CIGALE 2015 et ENERG'AIR 2014, ORECA Paca, traitement Agam

Fig 2. Répartition des consommations énergétique d'un logement en fonction des usages - publication AGAM15

## 1.6 La précarité énergétique, un problème sanitaire

Les situations de précarité énergétique peuvent engendrer des conséquences sur la santé des ménages touchés, à la fois sur la santé physique et sur la santé mentale, en raison du froid dans le logement, des moisissures, de l'isolement social induit...

Des études et travaux ont été réalisés en France sur les liens entre santé et précarité énergétique. L'Observatoire National de la Précarité Énergétique a notamment publié en 2019 une «Revue des approches existantes pour l'analyse des impacts de la précarité énergétique sur la santé des populations»<sup>16</sup>.

Un résultat important est celui de l'étude « Liens entre précarité énergétique et santé : analyse conjointe des enquêtes réalisées dans l'Hérault et le Douaisis »<sup>17</sup> de novembre 2013. Cette étude principalement soutenue par la Fondation Abbé Pierre, et menée par le CREA-ORS Languedoc-Roussillon, GEFOSAT et le Pact du Douaisis a travaillé sur les effets de la précarité énergétique sur la santé et a permis d'identifier en quoi cette forme particulière de précarité est un facteur aggravant pour l'état de santé des personnes qui y sont confrontées en analysant les situations de 750 personnes dans leurs 362 logements

<sup>15</sup> AGAM - Regards ENVIRONNEMENT | DÉCEMBRE 2017 | N°67

<sup>16</sup> <http://onpe.org/sites/default/files/onpe-fiche-sante-2019.pdf>

<sup>17</sup> [https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/rapport\\_precaire\\_energetique\\_sante\\_conjoint\\_vf.pdf](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/rapport_precaire_energetique_sante_conjoint_vf.pdf)



dans l'Est de l'Hérault et dans le Douaisis.

Sur le territoire métropolitain, nous n'avons pas encore de données liées au logement, à la précarité énergétique et au logement. Le projet EmpowerMed permettra le lien avec les ateliers Santé Ville déployé sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et permettant une démarche de projet et une coordination d'acteurs pour la programmation d'actions-santé au service de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Sur le territoire, le problème du confort d'été est également à explorer en matière d'impact sur la santé. Les températures estivales sont assez élevées mais ce sont surtout les températures nocturnes qui réduisent la capacité de récupération des personnes.

## 2 Les ménages vulnérables sur le territoire

Les ménages les plus vulnérables sont, comme le montre les travaux de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique, les ménages les plus modestes. Or une partie de la population du territoire est fragile économiquement. Et le poids du logement dans les dépenses des ménages ne cesse d'augmenter et tout particulièrement pour les plus pauvres. En effet, au niveau national, les 10% des ménages les plus pauvres consacraient 31,4% de leur budget au logement et 42,1% en 2013<sup>18</sup>.

D'autre part, les logements peu performants sur le plan énergétique voire dans un état délabré entretiennent une forte vulnérabilité des ménages modestes à la précarité énergétique.

### 2.1 Des ménages aux revenus très faibles

Le taux de pauvreté moyen sur le territoire métropolitain est de 18,4% en 2016 et cache des disparités. En effet, il atteint plus de 25% sur Marseille et plus de 51% dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, commune (ou arrondissement pour Paris, Lyon Marseille) parmi les plus pauvres de France.

### 2.2 Des ménages habitant des logements délabrés voire insalubres

Le centre-ville de Marseille abrite un nombre de logements délabrés important.

Très récemment, le 5 novembre 2018, l'effondrement de deux immeubles du centre-ville, entraînant la mort de 8 de ses habitants, est venu éclairer cette triste réalité. Des ménages, généralement pauvres et sans alternatives, vivent dans des logements insalubres manquant aux règles de sécurité élémentaire et non entretenus par leurs propriétaires.

Ces logements sont le plus souvent situés dans des immeubles anciens. Ils sont dépourvus de systèmes de chauffage adaptés, ont des toitures en mauvais état avec des fuites lors des fortes pluies, des réseaux d'eau, d'électricité non entretenus présentant des fuites ou des anomalies fortes.

Le taux du parc de logement potentiellement indigne dépasse 20% sur plusieurs arrondissements de Marseille : le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> selon le rapport de la mission Nicol<sup>19</sup>. Ce parc est estimé à environ 40 000 logements sur le territoire marseillais présentant potentiellement un risque pour la santé et la sécurité de près de 100 000 habitants.

Les ménages logeant dans ces logements font face à d'énormes difficultés, et les rapports vis-à-vis de leurs propriétaires sont la plupart du temps distendus voire totalement absents. Des collectifs d'habitants se sont montés notamment suite aux récents événements pour faire entendre leurs voix auprès des pouvoirs publics (par exemple le Collectif du 5 Novembre).

<sup>18</sup> [https://www.inegalites.fr/Les-menages-modestes-ecrases-par-le-poids-des-depenses-de-logement?id\\_theme=19](https://www.inegalites.fr/Les-menages-modestes-ecrases-par-le-poids-des-depenses-de-logement?id_theme=19)

<sup>19</sup> <http://www.psmarseille.fr/wp-content/uploads/2017/03/Rapport%20Mission%20Nicol%20pt%C3%A9%20priv%C3%A9%20et%20copro%20Marseille%2027%20mai%202015%20.pdf>

Des démarches de la ville incitent les propriétaires à engager des travaux de rénovation.

## 2.3 Des logements sans système de chauffage adapté

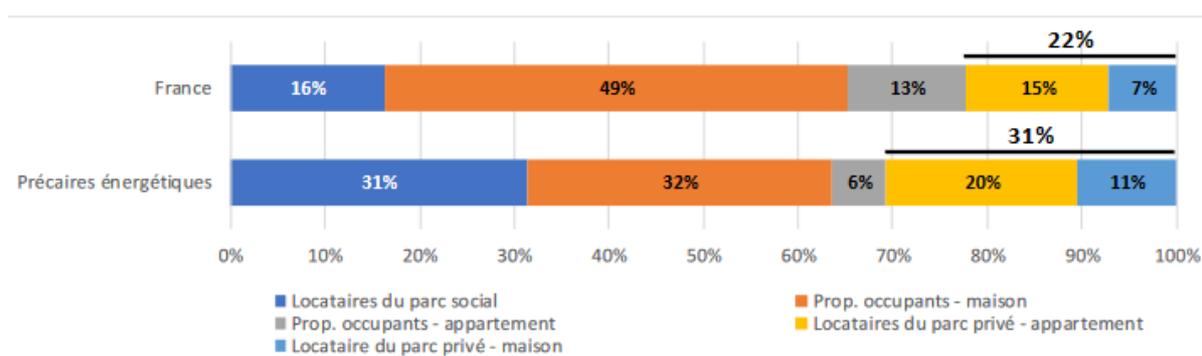
On note dans une part des logement une absence de système de chauffage adapté aux besoins du logement. En raison du climat méditerranéen relativement clément et des conditions de confort par le passé moins élevées qu'aujourd'hui et sans rénovation d'ampleur, plus de 4% des logements ne sont pas équipés d'un système de chauffage : des ménages se retrouvent ainsi à chauffer leur logement au moyen d'équipements mobiles comme des radiateurs électriques, des poêles à pétrole ou à gaz engendrant des risques sanitaires et sécuritaires.

Le témoignage suivant est révélateur des situations rencontrées lors des épisodes de froid hivernal, ici pour une famille, mais parfois aussi des personnes seules avec des systèmes de chauffage dangereux comme des radiateurs à gaz, des poêles à pétrole utilisés dans des pièces pas suffisamment ventilées...

*Témoignage sur France 3, le 19 novembre 2019 : « À Marseille, la semaine dernière, le bataillon de marins-pompiers est intervenu à deux reprises pour des cas d'intoxications au monoxyde de carbone [...] lorsque les secours arrivent dans un appartement situé au 3e étage d'immeuble, ils découvrent huit victimes intoxiquées au monoxyde de carbone, parmi lesquelles : deux enfants âgés de 6 et 10 ans, un ado de 15 ans et un bébé de 18 mois.[...] À l'origine de cette intoxication, les huit personnes se chauffaient toute la journée avec un barbecue au charbon qui a produit du CO [...].<sup>20</sup>*

## 2.4 Des locataires du parc privé vulnérables

Sur le territoire marseillais, on peut noter que le taux de pauvreté parmi les locataires (40%) est quatre fois supérieur à celui des propriétaires (9%).



**Fig 3. ONPE - Répartition des ménages français et des ménages en situation de précarité énergétique, selon le statut d'occupation et le type de logement, d'après l'indicateur «Enveloppe» (ENL 2013, traitement Energies Demain)**

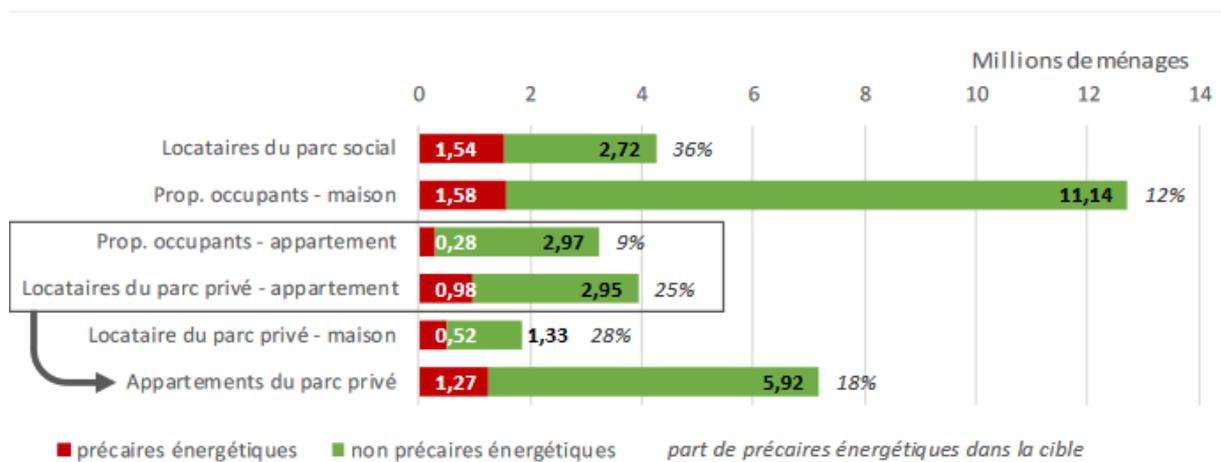
<sup>20</sup> <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/plusieurs-cas-intoxications-au-monoxyde-carbone-attention-faites-reviser-vos-appareils-chauffage-1751453.html>

Deux récentes études thématiques<sup>21</sup> de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique ont analysé le profil des ménages en situation de précarité énergétique dans les appartements du parc privé et chez les locataires du parc privé.

Ces études viennent conforter les constats que notre équipe et ses partenaires font sur le terrain depuis une quinzaine d'années sur le territoire marseillais et aux alentours.

Les ménages en situation de précarité énergétique sont pour un tiers d'entre eux locataires du parc privé, maison ou appartement.

L'étude « Qui sont les ménages en précarité énergétique dans les appartements du parc privé » souligne qu'un quart des locataires du parc privé en appartement sont en situation de précarité énergétique selon au moins l'un des indicateurs (TEE\_8%\_3D ou Froid\_3D).



**Fig 4. ONPE- Répartition des ménages français au regard de la précarité énergétique, le statut d'occupation et le type de logement, d'après l'indicateur « enveloppe » (ENL 2013, traitement Energie Demain)<sup>22</sup>**

L'analyse des indicateurs de la précarité énergétique dans les appartements du parc privé montre que les situations de froid ressenti (indicateur Froid\_3D) sont notables sur le littoral méditerranéen. Et cela corrobore tout à fait nos observations, avec notamment des locataires qui logent dans des logements non isolés, le plus souvent non équipés de systèmes de ventilation efficaces avec des systèmes de chauffage peu performants ou inadaptés.

## 2.5 Des locataires du parc public paupérisés

Sur le territoire régional, 44% des ménages qui logent dans le parc public vivent sous le

<sup>21</sup>

[http://onpe.org/les\\_etudes\\_et\\_rapports\\_analyse\\_recherche/qui\\_sont\\_les\\_menages\\_en\\_prekarite\\_energetique\\_dans\\_les\\_0\\_et](http://onpe.org/les_etudes_et_rapports_analyse_recherche/qui_sont_les_menages_en_prekarite_energetique_dans_les_0_et)

[http://onpe.org/les\\_etudes\\_et\\_rapports\\_analyse\\_recherche/qui\\_sont\\_les\\_menages\\_locataires\\_en\\_prekarite\\_energetique](http://onpe.org/les_etudes_et_rapports_analyse_recherche/qui_sont_les_menages_locataires_en_prekarite_energetique)

<sup>22</sup> <http://onpe.org/sites/default/files/etude-thematique-locataires-privées.pdf>



seuil de pauvreté<sup>23</sup>. Une des études thématiques de l'ONPE concerne les locataires du parc social public<sup>24</sup>. Elle met en valeur qu'un tiers des ménages en situation de précarité énergétique logent dans le parc social. Le mode de chauffage collectif souvent ancien, plus souvent trouvé dans ces logements, réduit le pouvoir des locataires à agir sur le confort dans leur logement.

## 2.6 Les femmes plus touchées que les hommes ?

Peu de données sexuées sont disponibles actuellement sur la précarité énergétique. Une députée a travaillé sur ce sujet pour présenter le problème. Le document issu de ce travail est l'une des rares références abordant cette thématique. Il s'agit de la « Communication de Mme Barbara Romagnan sur la vulnérabilité des femmes à la problématique de la précarité énergétique »<sup>25</sup> en septembre 2014.

Les informations suivantes sont extraites de ce document.

*« Les seules données disponibles de l'Enquête Nationale Logement (ENL) 2006 indiquent que parmi les 25 % les plus pauvres de France, soit le premier quartile, les femmes seules sont deux fois plus nombreuses que les hommes seuls à déclarer avoir eu froid au cours de l'hiver précédant l'enquête ENL 2006 8. 30 % des familles monoparentales subissent un inconfort thermique dans leur logement, contre 15 % pour l'ensemble des ménages français. Selon la même enquête, les femmes seules dépensaient 6,8 % de leur revenu pour l'énergie dans le logement, et 6,1 % s'agissant des familles monoparentales, alors même que le taux d'effort énergétique (TEE) moyen pour l'ensemble des français s'élevait à 4,9 %.*

*Le traitement des données de 2006, fait apparaître ces chiffres :*

- 14,1 % des ménages français pouvaient être considérés en précarité énergétique selon l'indicateur TEE ;
- 20,9 % en précarité énergétique parmi les ménages constitués d'une femme ayant des enfants à charge ;
- 26,3 % en précarité énergétique parmi les ménages constitués d'une femme seule.

Sans données spécifiques à la précarité énergétique, on peut tout de même noter que dans les Bouches du Rhône, les écarts de revenu salarial entre genre atteignent 25%, à poste équivalent, elles sont moins bien rémunérées, elles occupent également plus souvent des emplois à temps partiel. D'autre part, le taux de chômage sur la région a eu en 2018 une tendance générale à la baisse, en revanche, le nombre de femmes demandeurs d'emploi a quant à lui augmenté, de manière modérée<sup>26</sup>.

Les facteurs de précarité sont a priori plus marqués pour les femmes sur le territoire.

---

<sup>23</sup> [http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas\\_habitat\\_2019.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas_habitat_2019.pdf)

<sup>24</sup> [http://onpe.org/les\\_etudes\\_et\\_rapports\\_analyse\\_recherche/qui\\_sont\\_les\\_menages\\_en\\_prekarite\\_energetique\\_dans\\_le\\_parc](http://onpe.org/les_etudes_et_rapports_analyse_recherche/qui_sont_les_menages_en_prekarite_energetique_dans_le_parc)

<sup>25</sup> [http://www.assemblee-nationale.fr/14/commissions/ddf/contribution\\_prekarite\\_energetique.pdf](http://www.assemblee-nationale.fr/14/commissions/ddf/contribution_prekarite_energetique.pdf)

<sup>26</sup> [http://www.dros-paca.org/uploads/media/Cahier\\_du\\_Dros\\_N\\_\\_21\\_-\\_Barometre\\_Social\\_2018.pdf](http://www.dros-paca.org/uploads/media/Cahier_du_Dros_N__21_-_Barometre_Social_2018.pdf)

Nous pouvons distinguer deux cas majeurs de précarité énergétique et susceptibles d'impacter majoritairement des femmes : les familles monoparentales et les personnes isolées, souvent âgées et vivant seules.

## 2.7 Les familles monoparentales

Les familles monoparentales figurent parmi les ménages les plus vulnérables à la précarité énergétique notamment parce qu'elles sont de manière plus générale fortement touchée par la pauvreté.

Sur le territoire marseillais les familles monoparentales représentent 23,1% des ménages, 20,3% de mères seules et 2,8% de pères seuls.

Dans les Bouches du Rhône, 47% des mères isolées vivent sous le seuil de pauvreté.<sup>27</sup>

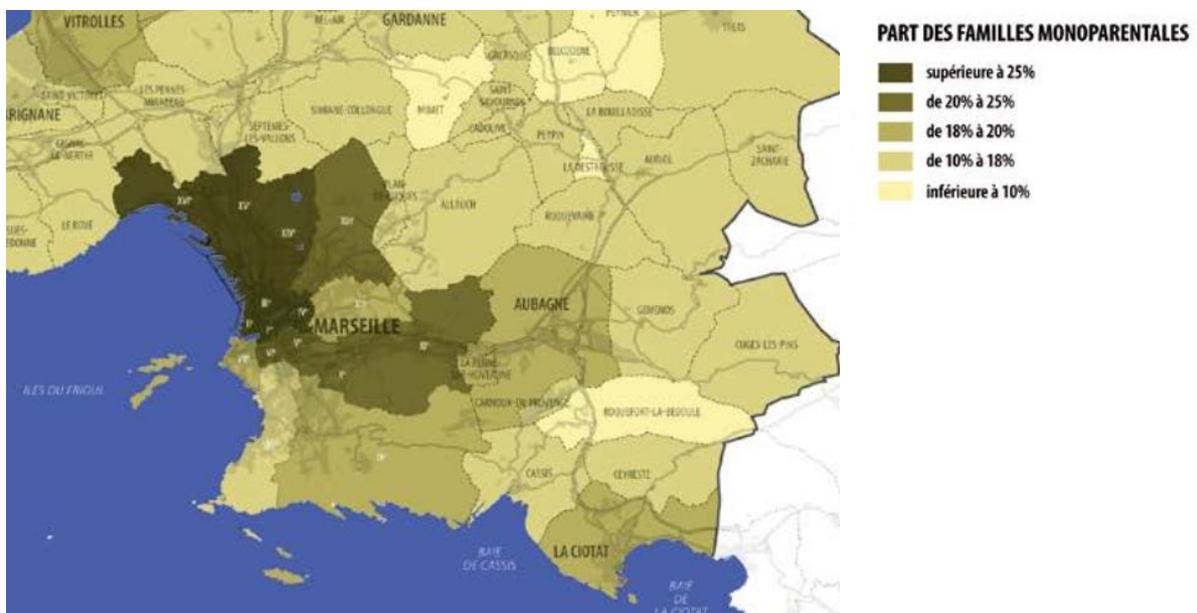


Fig 5. Part de familles monoparentales sur le territoire - Aix Marseille Provence - AGAM<sup>28</sup>

Afin de compléter les situations décrites dans ce chapitre, en annexe figure une analyse de quarante situations de ménages qui ont été suivis par le Geres dans le cadre du projet Européen COMPOSE entre 2017 et 2018.

<sup>27</sup> [http://www.dros-paca.org/fileadmin/DROS\\_PACA/Cahiers\\_du\\_DROS/Cahier\\_du\\_Dros\\_N\\_\\_21\\_-\\_Barometre\\_Social\\_2018.pdf](http://www.dros-paca.org/fileadmin/DROS_PACA/Cahiers_du_DROS/Cahier_du_Dros_N__21_-_Barometre_Social_2018.pdf)

<sup>28</sup>

[http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/etudes/AMENAGEMENT/observatoire\\_metropoles/pdf/Atlas\\_m%C3%A9tropoles\\_Final\\_site.pdf](http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/etudes/AMENAGEMENT/observatoire_metropoles/pdf/Atlas_m%C3%A9tropoles_Final_site.pdf)



## 3 Les besoins des ménages vulnérables

Les ménages en situation de précarité énergétique sur le territoire rencontrent souvent de difficultés multiples,

### 3.1 De nombreux dispositifs existants mais dispersés et peu lisibles

Il existe des dispositifs pour aider les ménages à sortir de leurs situations de précarité énergétique. Ils sont nombreux, fluctuants dans le temps avec des modifications quasi annuelles notamment en ce qui concerne les aides à la rénovation du logement (cf Programme Habiter mieux Agilité, Ma prime Rénov, le Crédit d'Impôt Transition Energétique...) et parfois difficiles à appréhender pour les ménages.

Le besoin pour les ménages est de pouvoir avoir accès aux dispositifs adaptés à leurs situations, grâce à un accompagnement, une orientation appropriée.

### 3.2 Soutien à faire valoir ses droits

Parmi les ménages que nous rencontrons, une partie ne font pas valoir leur droit, par omission, incompréhension ou en raison des nombreux problèmes à gérer quotidiennement. On peut par exemple citer le « chèque énergie » et les droits afférents : restés dans l'enveloppe (au cachet du Ministère) par peur qu'il s'agisse d'un courrier des impôts, jeté par incompréhension de ce dispositif, ou encore non reçu en raison d'une non-conformité au niveau de la déclaration de revenus... D'autre part, lorsque les ménages ont deux fournisseurs d'énergie, un pour l'électricité, un pour le gaz de ville, le « chèque énergie » est utilisé pour régler l'un des fournisseurs, il faut ensuite transmettre au second fournisseur l'attestation d'éligibilité qui permet d'ouvrir les droits associés (maintien de la puissance pendant la trêve hivernales, exonération des frais liés au non paiement...).

Les ménages rencontrés peuvent également, selon les situations, bénéficier d'accompagnement social, d'ouverture de droits sociaux.

L'accompagnement au recours aux droits est un besoin identifié parmi les ménages en situation de précarité énergétique.

### 3.3 Changement de fournisseurs et gestion des abonnements

La gestion des abonnements d'énergie nécessite une bonne connaissance de ses consommations et des périodes de consommation afin de choisir au mieux à la fois le fournisseur et le type d'abonnement qui convient le mieux au cas précis.

Les ménages en situation d'impayés ont tendance à changer de fournisseurs espérant ainsi ne pas avoir à payer leurs dettes, mais cette solution n'est pas durable et se reproduira voire s'aggraver au fil du temps.

Au-delà des mesures qui viennent durablement baisser leurs consommations, comme les travaux, les ménages ont un besoin de renforcer leur compréhension de leurs abonnements, de leurs plages de consommations pour pouvoir gérer au mieux leurs factures. Dans les cas que nous rencontrons régulièrement, les abonnements heures



creuses / heures pleines ne sont pas toujours utilisés au mieux, ou ne se justifient pas au vu de l'équipement du ménage et des économies financières peuvent être réalisées en ajustant au plus près de la consommation réelle.

### 3.4 Travaux de première nécessité

Parmi les situations rencontrées, nous voyons des locataires dont les logements nécessitent des travaux de première nécessité pour rétablir un confort minimum. Ces travaux incombent soit aux locataires lorsqu'il s'agit d'entretien locatif (fuite d'eau, entretien des joints de fenêtres, vitres cassées...) ou aux propriétaires (installation de système de ventilation, remplacement d'équipements comme un chauffe-eau...).

Certes dans la plupart des cas, des travaux de rénovation de plus grande ampleur serait nécessaires, mais au vu des situations des ménages locataires, ce premier pas permet de reprendre confiance voire de renouer avec leurs propriétaires et peut par la suite mener à la réalisation de travaux plus conséquents.

Nous avons pu repérer dans de précédents projets qu'un appui technique et un appui financier seraient nécessaires pour déployer plus massivement ce type de solutions d'entretien locatif (réparations de fuites, pose de joints d'étanchéité sur les fenêtres et porte...). Et d'autre part, concernant les travaux relevant des propriétaires, un appui pour réaliser une demande argumentée aux propriétaires est nécessaire et permet de faire avancer certains cas.

### 3.5 Des solutions pour le confort d'été

En raison de l'augmentation des températures en été, les ménages rencontrent de plus en plus de situations d'inconfort estival, à la fois la journée et la nuit, la proximité de la mer ne permettant pas une baisse significative des températures nocturnes.

Les solutions pour améliorer le confort d'été existent, d'une part avec l'amélioration du bâti et des équipements : isolation, mise en place de protections solaires et par ailleurs avec la mise en place de gestes comme la fermeture et l'occultation des ouvrants la journée, la ventilation nocturne, la réduction de l'usage des appareils dégageant de la chaleur, la végétalisation des environs... Mais ces solutions ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre par exemple la ventilation nocturne nécessite peu de bruit en dehors du logement. Identifier, développer le panel de solutions d'équipements à des coûts abordables et de maîtrise d'usage reste un besoin important ainsi que la mobilisation des propriétaires autour de ces questions.

### 3.6 Accompagnement vers des travaux de rénovation énergétique

La réalisation de travaux de rénovation du logement est une des solutions les plus efficaces pour accompagner les ménages à sortir de leurs situations de précarité énergétique de manière durable, c'est aussi une solution plus complexe et d'autant plus qu'on touche au parc locatif, déjà dégradé, dont les propriétaires sont peu impliqués dans le maintien de leur bien assurant un confort standard aux locataires, et abritant des ménages vulnérables



ne pouvant supporter des hausses de loyer. Elle nécessite une action partenariale forte. Les propriétaires occupants très modestes, ont ainsi besoin d'appui technique pour la conception du projet et d'appui administratif et financier pour réduire le reste à charge jusqu'à un niveau abordable pour eux. Des exemples réussis comme les mènent les Compagnons Bâisseurs Provence ou encore le Réseau Eco Habitat en Picardie sont à mettre en valeur et à dupliquer en ce sens.

Les locataires du parc privé eux, ont plus besoin de convaincre leurs propriétaires de réaliser des travaux, et cela passe par l'établissement d'une demande avec un appui technique pour décrire les problèmes rencontrés dans le logement et les pistes envisageables. Les visites à domicile avec diagnostic énergie socio-technique peuvent apporter une première réponse. La suite nécessite plutôt des compétences de mobilisation des propriétaires (voir paragraphe suivant) et d'accompagnement des propriétaires bailleurs dans leurs projets, les acteurs du logement et de la rénovation énergétique pouvant alors prendre le relais (Opérateurs logement et Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole Marseillaise).

### 3.7 Médiation propriétaires - locataires

Les relations entre locataires et propriétaires et notamment dans le parc privé occupé par des ménages modestes sont souvent distendues, ou en tout cas peu qualitatives et plus tournées vers des questions de niveaux de loyers et paiements – encaissements des loyers. Les demandes de réalisation de travaux, de rénovation des logements sont finalement peu abordées par les locataires, la peur de voir leur loyer augmenter étant très présente. Nous avons dans des projets précédents appuyé des locataires à réaliser des demandes de travaux. Ces demandes ont été accueillies avec plus ou moins d'écoute de la part des propriétaires et nous avons pu remarquer qu'une action de médiation, à savoir une facilitation de dialogue neutre entre locataires et propriétaires, avec présentation de faits objectifs permettrait de débloquer des situations qui restent bloquées par non écoute et non compréhension des besoins de chacune des deux parties.

## 4 Canaux de mobilisation des ménages et engagement des professionnel.le.s

Les situations de précarité énergétique peuvent être repérées de différentes manières. La redondance des sources de mobilisation des ménages permet de toucher plus largement. Selon l'expérience de projets précédents et de dispositifs déployés en France et en Europe, l'importance du maillage d'acteur.rice.s d'une part pour le repérage des ménages mais également pour la mise en œuvre de solutions permettant d'accompagner les ménages à sortir de leur situation de précarité énergétique.

Différents moyens d'identification des ménages sont présentés ci-dessous précisant les éventuelles faiblesses rencontrées.

### Les donneur.se.s d'alerte

Professionnel.le.s en lien avec les ménages cibles (travailleur.se.s sociaux, bailleurs sociaux, organisations caritatives, services de la collectivité...), ce sont des tiers de confiance pour les ménages qui repèrent des ménages rencontrant des problèmes dans leur logement liés à l'énergie, au confort en été comme en hiver. Les donneur.se.s d'alerte disposent d'une fiche d'identification qui sert par la suite à contacter les ménages et à connaître le problème principal motif aboutissant à l'orientation.

Ecueil possible : parfois acceptation par les ménages car « l'action est prescrite par la personne référente du ménage » notamment dans des cas d'impayés, mais non souhaité par les ménages

### Réunions collectives

Discussion entre pairs, sensibilisation des ménages avec échanges d'expériences au sein du groupe (habitudes de consommation, astuces...). Ces réunions peuvent permettre un repérage de ménages nécessitant une intervention. Ces temps collectifs sont aussi le lieu pour créer un lien de confiance avec les ménages, avant de réaliser d'éventuels diagnostics socio-techniques à domicile

Faiblesse possible => Difficulté de mobiliser les ménages si la réunion n'est pas proposée à un groupe déjà constitué (ex : groupe femmes au sein des centres sociaux)

### Dépliant d'information

Distribution de dépliants ou affichage d'information sur le dispositif dans des lieux fréquentés par les ménages cibles

Cela permet une diffusion large. Si cette diffusion se fait via des tiers de confiance des ménages cibles alors les chances de toucher les ménages sont plus fortes

Faiblesse => Besoin de redondance de l'information pour atteindre les ménages cibles

### Repérage par des pairs

Le bouche à oreille entre pairs est une des voies possibles pour mobiliser de nouveaux ménages dans le dispositif. Lorsque cela se produit, les ménages repérés sont très ouverts à un accompagnement. Cela a un effet démultiplicateur important.



Faiblesse => Initialisation lente et difficile.

Les acteur.rice.s du territoire en lien avec les ménages susceptibles de repérer et informer sur les ménages en difficulté, de leur proposer de recevoir un accompagnement sur l'énergie dans leur logement sont listés ci-après ainsi que l'intérêt qu'ils.elles peuvent trouver à orienter les ménages qu'ils côtoient vers une démarche de lutte contre la précarité énergétique. Cette liste n'est pas exhaustive et a vocation à s'étoffer au cours du projet.

#### 4.1 Des acteur.rice.s permettant le repérage des ménages en situation de précarité énergétique

- Centres communaux d'action sociale :

Les personnes en charge de l'accompagnement sociale au sein de ces organisations suivent les ménages pour sortir de leurs difficultés quotidiennes (processus administratif, factures impayées, gestion du budget, difficultés sociales...). Elles recommandent le service aux ménages.

Leur intérêt : proposer un service concret répondant au problème des factures d'énergie impayées ou d'un faible niveau de confort à la maison.

Ce que les équipes apprécient vraiment : la visite à domicile avec diagnostic socio-technique et les solutions sur mesure pour réduire les factures d'énergie et d'eau parallèlement à l'amélioration du confort.

- Bailleurs sociaux :

Un grand nombre de ménages très modestes vivent dans le parc de logement social. Les bailleurs sociaux sont régulièrement confrontés à des situations difficiles vécues par leurs locataires. Nous travaillons régulièrement avec des bailleurs sociaux sur Marseille et alentours, à savoir ERILIA, Habitat Marseille Provence, Logirem, 13 Habitat, Vilogia, Logis Méditerranée.

Leur intérêt : proposer des solutions pertinentes à leurs locataires (bonne image) mais aussi réduire les risques de loyers impayés.

- Organisations caritatives

Régulièrement (généralement au moins une fois par semaine), leurs équipes locales rencontrent des ménages à faibles revenus et les aident à améliorer leurs conditions de vie (écoute, distribution de nourriture, processus administratifs, aides financières ponctuelles...). Le Secours Populaire, le Secours Catholique, les Petits Frères des Pauvres, Habitat et Humanismes sont présents sur le territoire. Leur stratégie est de plus en plus tournée vers un accompagnement global du ménage et moins vers des aides financières ponctuelles.

Leur intérêt : promouvoir des solutions durables pour améliorer les conditions de vie des ménages qu'ils aident, réduire durablement les problèmes de factures impayées avec des mesures... Elles sont preneuses d'action qui vont dans le sens de l'amélioration du logement.



- Les associations locales

Les associations de quartier sont des structures qui généralement connaissent bien leurs publics et les difficultés rencontrées au quotidien, au moins en bouche à oreille. Elles sont susceptibles de relayer l'information au sein de leurs groupes mais aussi de participer à la définition des contours du dispositif en faisant remonter les besoins identifiés. Les associations locales thématiques sont également des relais intéressants. On peut noter l'association Parents-Enfants qui réalise de la prévention des maladies respiratoires liées au logement, l'AMPIL association d'insertion par le logement qui aide les ménages à se loger dans des conditions dignes et stables.

Leur intérêt : faire entendre les besoins des populations qu'ils côtoient régulièrement, se faire mieux reconnaître sur leur territoire et apporter des solutions plus variées.

- Les services « solidarité » des fournisseurs d'énergie :

Les fournisseurs d'énergie sont en lien direct avec les ménages vis-à-vis de leurs consommations et factures d'énergie. Ils sont directement impactés par les impayés d'énergie et par ailleurs ils proposent les abonnements, les mensualités, le mode de facturation (au réel, en prévisionnel avec échancier et régularisation...). Ils peuvent également être à l'origine de propositions tarifaires qui pourraient être mieux adaptés aux besoins des ménages vulnérables.

Leur intérêt : fidéliser leur client, réduire les risques d'impayés

- Les structures accompagnant des ménages modestes dans leur logement

Plusieurs organisations sur le territoire accompagnent des ménages modestes

On peut citer par exemple Médiance 13, qui repèrent et appuient de nombreux ménages qui pourraient avoir besoin de travaux de première nécessité par exemple, ou encore ESF services qui propose des accompagnements socio-éducatifs dans le logement.

Unis Cité également, qui recrutent des jeunes en service civique et leur propose des missions en lien avec le logement et l'énergie repère des ménages en difficulté et leur apporte de premières solutions.

- Structure de l'insertion professionnelle

Les structures d'insertion professionnelle accompagnent et emploient des personnes qui ont été éloignées de l'emploi pendant un temps et qui ont des risques de faire elles-mêmes face à des situations de précarité énergétique. Mobiliser ces structures permet d'une part de repérer des personnes qui ne le seraient pas forcément par ailleurs. D'autre part, nous sommes en contact avec Impulse Toit Croix Rouge Insertion, structure d'insertion par l'emploi dont une branche est dédiée aux travaux de second œuvre pour les ménages très modestes et les structures de l'économie sociale et solidaire, qui pourrait notamment mettre en œuvre des travaux de première nécessité.

- Conseiller.ère médical.e en Environnement intérieur :

Ce sont des professionnel.le.s qui se rendent à domicile sur prescription médicale pour repérer diagnostiquer les problèmes du logement qui impactent la santé de leurs patient.e.s (repérage de moisissures, de présence de plomb, relevé d'humidité, relevé d'indicateurs sur la qualité de l'air dans le logement, ...) et ensuite orienter vers des



solutions durables.

Leur intérêt : proposer des solutions en lien avec l'amélioration du confort thermique dans le logement (par exemple la résorption de ponts thermiques provoquant des moisissures...).

## 4.2 Le secteur de la santé à mobiliser

Les professionnel.le.s de santé peuvent être amenés à repérer des problèmes en lien avec des situations de précarité énergétique auprès de leurs patient.e.s : en investiguant sur les conditions de logement de leurs patients souffrant de maladies chroniques respiratoires par exemple, en interrogeant de manière générale sur l'état du logement. Certains professionnels de santé se rendent à domicile (infirmière.e.s, kinés...) et peuvent repérer des situations.

L'enjeu premier est de tisser des liens avec ces professionnel.le.s, d'échanger sur le repérage et les modes d'actions qui pourraient être développés pour apporter une réponse durable aux ménages.

## 4.3 Des professionnel.le.s déjà mobilisé.e.s au service de la rénovation des logements

Une dynamique de mobilisation et d'accompagnement des propriétaires à la réalisation de travaux de rénovation de leur logement est déployée sur le territoire de la Métropole. Elle permet aux propriétaires de bénéficier d'une orientation technique et administrative pour mener leurs projets à bien. Dans le cadre du projet pilote EmpowerMed sur Marseille et le Pays de l'Etoile, nous nous appuyons sur des partenariats avec les structures en charge de cet accompagnement et notamment :

- La plateforme de la rénovation animée sur le territoire du projet, par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Métropole Marseillaise qui accompagne les (co)propriétaires tout au long de leur projet de rénovation
- Les opérateurs logements qui proposent aux propriétaires modestes et aux propriétaires bailleurs des appuis techniques et administratifs pour le montage et la réalisation de leur projet comme Soliha, ADRIM
- Les sociétés publiques locales en charge du renouvellement du parc et de l'aménagement sur le territoire : SOLEAM - Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'aire Métropolitaine, Façoneo.



## ANNEXES

Annex 1 - Analyse de la situation de 40 ménages accompagnés sur le territoire métropolitain Aix Marseille Provence ..... 28

## Annex 1 - Analyse de la situation de 40 ménages accompagnés sur le territoire métropolitain Aix Marseille Provence

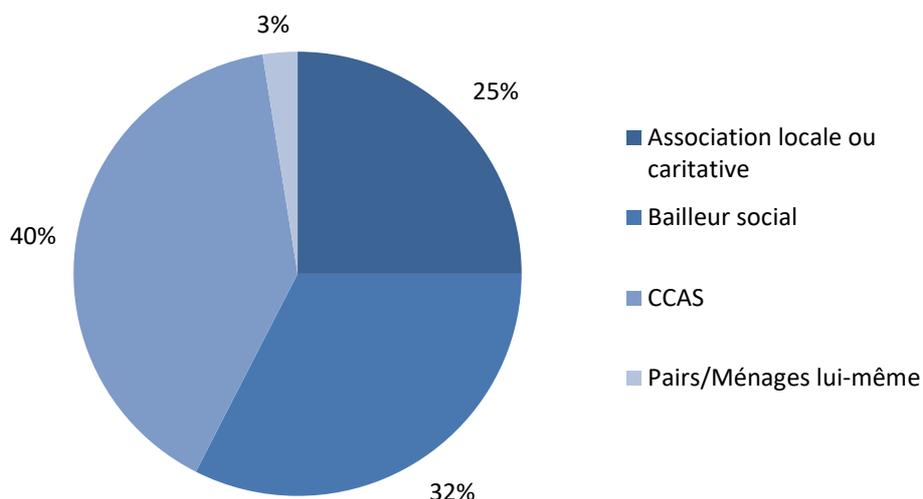
40 ont fait l'objet d'un accompagnement dans le cadre du projet COMPOSE- programme MED - 2016-2019.

Le GERES et ses partenaires locaux ont communiqué auprès des ménages via une fiche de présentation du dispositif. Lorsque des ménages sont volontaires, les partenaires transmettent au GERES une fiche navette d'identification complétée pour faciliter la prise de contact ultérieure.

Grâce aux partenaires du projet COMPOSE, un peu plus de quarante ménages ont été repérés comme ayant un besoin d'accompagnement sur l'énergie et le confort dans le logement par les partenaires.

Quarante ont fait l'objet d'un accompagnement dans le cadre du projet COMPOSE.

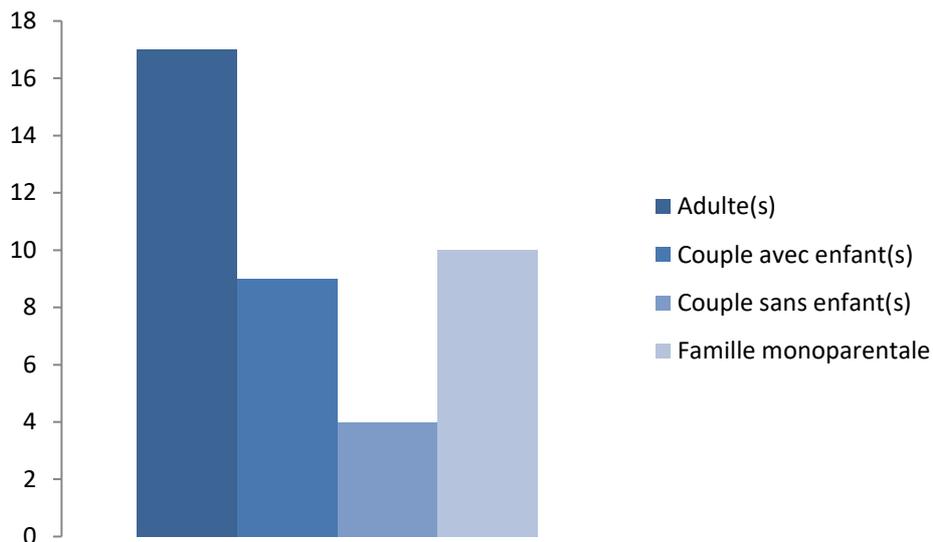
Ils ont été adressés par différents partenaires, comme présenté ci-dessous :



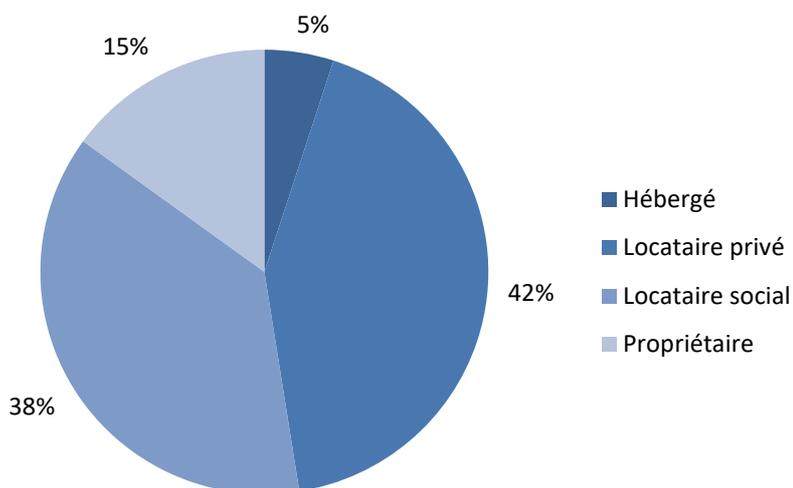
### Des ménages en difficulté sur l'énergie

40 ménages ont été accompagnés à domicile avec un diagnostic socio-énergétique.

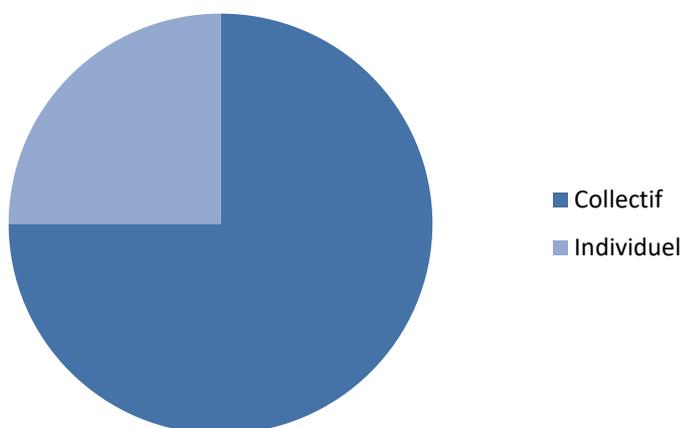
Les ménages accompagnés représentent au total 91 personnes et sont pour la plupart des personnes seules ou des familles monoparentales.



Ce sont pour la plupart des locataires avec 80% du total. 6 sont propriétaires de leur logement.



La majorité loge dans des immeubles collectifs.

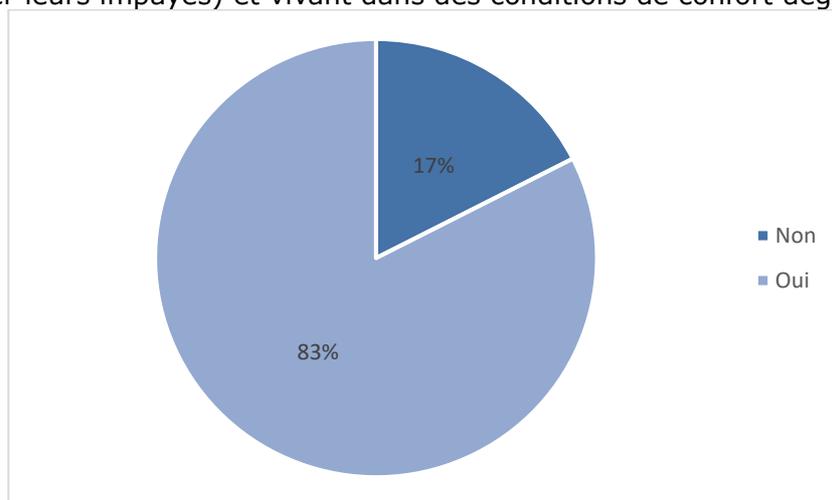


Tous les ménages accompagnés ont des ressources financières faibles et la plupart rencontrent des difficultés à payer leurs factures d'énergie et/ou ils souffrent du froid dans

leur logement en hiver.

La médiane du revenu par unité de consommation est de l'ordre de 600 € alors qu'elle avoisine 1500 € sur le territoire.

Généralement, du fait d'une absence d'isolation du logement et/ou d'un système de chauffage non adapté, chauffer le logement à une température adéquate, si cela s'avère possible, serait coûteux. En raison de ces faibles performances énergétiques des logements, les situations d'auto-restriction sont très fréquentes, les ménages ne chauffant que faiblement leur logement pour être en mesure de régler leurs factures (ou de ne pas trop accentuer leurs impayés) et vivant dans des conditions de confort dégradé.



*Ménages déclarant avoir eu froid (ou non) dans leur logement pendant l'hiver dernier.*

La facture énergétique moyenne observée chez les ménages accompagnés est de 910 €. Comme mentionné précédemment, plus de 80% des ménages sont en situation de restriction de chauffage et ne chauffent pas leur logement à des niveaux de confort standard.

Si nous comparons les factures des ménages ayant eu froid en hiver avec les autres, nous observons une différence significative de plus de 35%.

